

PROTOCLE 2022

DES REVALORISATIONS DÉJÀ ACTÉES, MANQUE L'ITN !

Revalorisation de la Prime Voie Publique

Arrêté du 25 avril 2024 :

26 avril 2024

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 8 sur 123

Art. 1^{er}. – Le montant forfaitaire mensuel de la prime de voie publique prévue par l'article 1^{er} du décret du 25 avril 2024 susvisé est fixé conformément au tableau suivant :

1 ^{er} juillet 2024	1 ^{er} juillet 2025
50 €	100 €

Revalorisation de l'indemnité de fidélisation pour les CEA affectés en I.D.F

Arrêté du 12 juin 2023 :

28 juin 2023

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 10 sur 97

Art. 1^{er}. – L'article 1^{er} de l'arrêté du 6 janvier 2011 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« **Art. 1^{er}.** – Les montants forfaitaires de l'indemnité de fidélisation en secteur difficile attribuée aux fonctionnaires actifs de la police exerçant dans les circonscriptions de sécurité publique mentionnées à l'annexe I du décret du 15 décembre 1999 susvisé sont fixés comme suit :

ANNEE DE SERVICE CONTINU en secteur difficile à partir de laquelle l'indemnité est versée	PERSONNELS DU CORPS d'encadrement et d'application exerçant des fonctions opérationnelles (en euros par an)	AUTRES PERSONNELS du corps d'encadrement et d'application (en euros par an)	PERSONNELS DU CORPS de conception et de direction et du corps de commandement (en euros par an)
13e	2 405	2 405	988

Art. 2. – Les dispositions de l'article 1^{er} du présent arrêté relatives au montant de l'indemnité servie à partir de la 12^e année de service continu en secteur difficile entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2023.

Les dispositions de l'article 1^{er} du présent arrêté relatives au montant de l'indemnité servie à partir de la 13^e année de service continu en secteur difficile entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2025.

Revalorisation de l'Indemnité de Travail de Nuit

Arrêté du 20 juin 2023 :

RIEN QUANT À LA REVALORISATION DE L'ITN AU 1^{ER} JUILLET 2025

UN1TÉ saisit Bruno RETAILLEAU, Ministre de l'Intérieur
et demande plus de garanties quant à la revalorisation de l'ITN.

Suivez-nous

